

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2021 à 18H30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à l'Hôtel de Ville, **le mercredi 04 mai deux mille vingt-deux** à 18 heures 30, sous la présidence de **Monsieur Patrick LABESSE**, Maire.

### ETAIENT PRESENTS :

- Patrick LABESSE, Maire
- Caroline THOMAS, Adjointe au Maire
- Jean-Luc LANCELEVÉE, Adjoint au Maire
- Elodie BOUDÉ, Adjointe au Maire
- Sylvain LAMY, Adjoint au Maire
- Alexia CORNARDEAU, Adjointe au Maire
- Jean-Luc PRIM, Adjoint au Maire
- Anne LE FRANC, Adjointe au Maire
- Bernard BELLOT, Conseiller Municipal Délégué
- Maité PÉRAMATO, Conseillère Municipale
- Bertrand FOURRÉ, Conseiller Municipal
- Nathalie CAU, Conseillère Municipale Déléguée
- Raffi SOUKIASSIAN, Conseiller Municipal
- Catherine HAUSSEGUY, Conseillère Municipale
- Carole HÉMOUS, Conseillère Municipale
- Nicolas PINEAU, Conseiller Municipal Délégué
- Serge LATHERRADE, Conseiller Municipal
- Chong YONG, Conseiller Municipal
- Arnaud COULET, Conseiller Municipal Délégué
- Amina GALAN, Conseillère Municipale Déléguée
- Laura GIRARD, Conseillère Municipale Déléguée
- Elizabeth REBOLLEDO, Conseillère Municipale
- Jean-Paul GRASSET, Conseiller Municipal
- Michelle CORNET, Conseillère Municipale
- Alain TURBY, Conseiller Municipal
- Guillaume FISCHER, Conseiller Municipal
- Yohann GIACOMETTI, Conseiller Municipal

### ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

- Nicolas PINEAU qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc LANCELEVÉE
- Nicolas DELAME qui a donné pouvoir à Madame Anne LE FRANC
- Cynthia PIQUET qui a donné pouvoir à Madame Michelle CORNET

### ETAIENT ABSENTS

- Chong YONG, Conseiller Municipal

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance (article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales) :  
Monsieur Bernard BELLOT
3. Absents excusés et délégations de pouvoirs
4. Signature du registre des présents

## **1. CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE « DEPLACEMENTS ET MOBILITES »**

### **DELIBERATION N° 2022-36**

Présenté en Commission Finances/Ressources/Suivi du contrat de co-développement du 22 mars 2022

Vu les dispositions de l'article L.2143-2 du CGCT qui prévoient la possibilité pour le Conseil Municipal de créer des comités consultatifs sur différents sujets d'intérêt communal,

Vu les termes de l'article L.2143-2 du CGCT, ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au Conseil Municipal, notamment des représentants des associations locales.

Sur proposition du maire, il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours.

Chaque comité est présidé par un ou plusieurs membres du Conseil Municipal, désignés par Monsieur le Maire. Les comités peuvent être consultés par Monsieur le Maire sur toute question ou projet intéressant les services publics et équipements de proximité et entrant dans le domaine d'activité des associations membres du comité.

Le comité désigné « commission extra-municipale » pourra à tout moment faire appel à des experts pour participer au travail de réflexion.

Les propositions de la commission seront soumises au vote des conseillers municipaux.

Il est donc proposé au Conseil Municipal la création d'une commission extramunicipale sur la thématique des « déplacements et mobilités ». Les objectifs de cette commission sont :

- le suivi du passage de la commune en zone 30
- la sécurité des déplacements sur l'ensemble du territoire pour tous les modes de déplacement et tout ce qui vise à l'amélioration de ceux-ci.

Il est proposé que cette commission soit composée de :

- 5 élus du Conseil Municipal (quatre élu(e)s de la majorité et un élu(e) de l'opposition)
- 7 citoyens titulaires et 7 citoyens suppléants de la commune, tirés au sort
- 2 représentants d'association

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des voix :

- DECIDE de créer la commission extramunicipale « déplacements et mobilités
- FIXE la composition comme présentée ci-dessus
- PROCEDE à la désignation des 5 membres du Conseil Municipal qui intégreront ladite commission :
  - ✗ Monsieur Patrick LABESSE
  - ✗ Monsieur Arnaud COULET
  - ✗ Monsieur Bertrand FOURRÉ
  - ✗ Monsieur Raffi SOUKIASSIAN
  - ✗ Monsieur Yohann GIACOMETTI

## **2. CREATION D'UN POSTE DE CONTRACTUEL EN ACCROISSEMENT D'ACTIVITE SUR LE GRADE D'AUXILIAIRE DE PUERICULTURE**

### **DELIBERATION N° 2022-37**

Dans le cadre des activités du service multi-accueil, il est nécessaire de créer un poste contractuel d'accroissement d'activité d'Auxiliaire de Puériculture afin de pouvoir assurer un encadrement réglementaire dans l'attente de prochains recrutements de personnels diplômés.

Le Conseil Municipal , à l'unanimité des voix, autorise Monsieur le Maire à créer ce poste.

## **3. PRESENTATION ET ECHANGES AUTOUR DU PROJET IMMOBILIER RUE EMILE COMBES ET RUE JEAN JAURES**

### **PAS DE VOTE**

La séance est levée à 20H00

Fait à Carbon-Blanc, le 21 juillet 2022

Le Maire,



Patrick LABESSE